

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

Carcassonne, le 17 novembre 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022 de 9h à 17h, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales. La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention.

Cette opération a pour objet d'offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

Dans l'Aude, vous pourrez restituer ces armes dans les sites de collecte suivants :

- au commissariat de Carcassonne, 55 rue Jules Verne ;
- au commissariat de Narbonne, 44 boulevard général De Gaulle ;
- à la brigade de gendarmerie de Limoux, chemin de Combe Loubine.

**De 9h à 17h du
25 novembre au
2 décembre sans
rendez-vous**

Les restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés.

Si vous souhaitez conserver ces mêmes armes, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à les enregistrer dans le système d'information sur les armes (SIA).

Pour une collecte d'armes à domicile, ou si vous disposez d'objets dangereux de type munitions de guerre, obus, grenades, explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous devrez contacter les services de la préfecture de l'Aude au 06 82 48 50 03, aux mêmes dates et horaires, afin d'organiser un enlèvement sécurisé.